N° 928- Novembre 2018 **BULLETIN MENSUEL** **ISSN 0999-9345**

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE

Fondée en 1761, reconnue d'utilité publique par décret du 24 octobre 1968
Adresse : Médiathèque Louis Aragon, 9 rue Julien Pesche-72039 Le Mans cedex 09
Courriel : sasaslemans@gmail.com ; Site internet : www.sciences-et-arts72.fr

VIE DE LA SOCIÉTÉ

PENSEZ À RÉGLER VOTRE COTISATION 2018 (Banque Postale : Rennes 0018872K034)
Adhésion seule 30 €. Cotisation complète comprenant le volume annuel : 42 €. Cotisation pour l'étranger : 50 € ; Cotisation de soutien : à partir de 60 € (réduction d'impôt au titre des dons faits par les particuliers, art 200 CGI).

Prochaine séance : le vendredi 9 novembre 2018, 14 h 30, à la médiathèque. Visite de l'exposition *Les livres retrouvés de l'Académie protestante de Saumur, sous la conduite de Thomas Guillemin*.

Dates à retenir :
Mercredi 5 décembre (médiathèque, 10 h et 14 h) : ***Le Mans une grande métropole mauriste***. Les membres de Sciences et Arts sont conviés au colloque des Amis de l'abbaye Saint-Vincent.
Samedi 15 décembre : Pierre Guibert

N'hésitez pas à rendre visite à notre site INTERNET
Faites parvenir votre adresse mail pour FACILITER l'envoi des bulletins mensuels

Compte-rendu de la séance du 13 octobre sous la présidence de Jean-Pierre Epinal
Portes et portails de la vieille ville du Mans par Joseph Guilleux.

L'ensemble des constructions de la vieille ville du Mans et de ses abords a conservé un bâti civil renouvelé depuis la fin du XVe siècle, conséquent pour le XVIe, peu représentatif du XVIIe, plus nombreux au XVIIIe.

C'est sur l'extrémité des bas-côtés de la cathédrale qu'apparaissent les deux portes en arrondi les plus anciennes de la cité.

Dès avant la guerre de Cent Ans, et durant plus de deux siècles, on adopte la typologie des *portes dites à coussinets* supportant un linteau droit. Après ce conflit qui conduit à la reconstruction de la ville, fin XVe – début XVIe, les portes s'élargissent au sein d'un encadrement rectangulaire plus ou moins décoré. Nous y voyons soit un simple chanfrein, soit sur les pieds droits et les linteaux des moulures et des gorges. Des arrondis apparaissent parfois au départ des linteaux qui peuvent aussi devenir courbes. Les portes des tourelles d'escalier s'articulent de colonnettes encadrant un tympan en accolade surmonté d'un élément décoratif.

Au décor gothique succède, dans les premières décennies du XVIe siècle, celui dit de la *Renaissance italienne* qui étale sur ses pieds droits plats des pilastres porteurs d'éléments décoratifs géométriques ou de végétaux. Un fronton déborde du linteau. La seconde partie du siècle apporte une simplification du décor qui tend vers un classicisme. Aux pilastres succèdent des saillies et des méplats.

Les encadrements à bossage du XVIIe siècle sont peu représentés, alors que ceux des maisons et hôtels particuliers du XVIIIe sont nombreux. Les couronnements des portes ou des porches sont formés par des demi-cercles ou des arcs en anse de panier, avec ou non au centre des clés saillantes plates ou sculptées pour les plus riches.

Joseph Guilleux

LES BRÈVES DE JOSEPH GUILLEUX

Le Mans

Dossier Unesco. La ville a déposé le 31 mai, au ministère de la Culture, le dossier de l'enceinte romaine en vue d'une inscription sur la liste indicative relative au patrimoine, dressée par l'Unesco. Commencés en novembre 2015, les cinq volumes du dossier sont le fruit du travail entamé en novembre 2015 par un comité scientifique composé d'archéologues et historiens du CNRS, d'universitaires du Maine et de Nantes, et de membres de l'Inrap. Ce dossier constitue la première étape d'un travail qui sera examiné par des inspecteurs indépendants. Si la candidature est validée, il faudra encore plusieurs années au cours desquelles des grands oraux et d'autres dossiers seront nécessaires pour prétendre s'inscrire au patrimoine mondial (ML - OF 7-11 juin).

Restauration du grand orgue de la cathédrale. Le 3 juin, après plus de deux ans de travaux, le grand orgue de tribune de la cathédrale a reçu la bénédiction de Mgr Le Saux puis a résonné pour son premier concert officiel. Construit au cours des années 1530, son buffet est resté intact ; en revanche sa soufflerie et ses tuyaux ont subi de nombreuses transformations qui nécessitaient une restauration totale dont le coût s'est élevé à 900 000 € (ML, 4 juin).

La péniche Le Marin's serait à vendre. Amarrée depuis décembre 2012 près du pont Yssoir, elle n'a jamais été autorisée à recevoir du public en dépit de plusieurs années de polémique. La radio Sweet FM a annoncé sa mise en vente pour la somme de 741 300 €. L'agence immobilière, qui a en charge cette opération, la présente comme un investissement pour l'événementiel (ML, 11 juin).

Fin de la présence de l'armée au Mans. Le 15 juin, a eu lieu la cérémonie marquant la dissolution de la 15ème compagnie du 2ème Régiment multi technique du matériel installé depuis 1872 rue de l'Arsenal sur 7 hectares, ainsi que dans la zone d'Arnage face à l'aérodrome sur 17 hectares. Longtemps ville de garnisons, Le Mans, siège du 4ème Corps d'Armée jusqu'à la Seconde Guerre mondiale a, depuis, vu disparaître toutes ses installations militaires : le Quartier général du 4ème Corps d'Armée rue de Tascher, les casernes Paixhans, Cavaignac, Chanzy, Mangin, Négrier, la Cartoucherie et le Parc à fourrage.

Des nouvelles lignes de production chez Renault. L'industriel annonce l'accélération des investissements pour la production du véhicule électrique en France avec plus d'un milliard d'euros. L'usine du Mans qui emploie 2 189 personnes, prépare de nouveaux projets en 2019 qui entraîneront l'installation de dix nouvelles lignes de production. Elles viendront compléter la centaine de lignes déjà existantes dont certaines travailleront sur le châssis de la future Zoé (ML - OF, 15-16 juin).

24 Heures du Mans 16-17 juin. Après 19 participations infructueuses depuis 1985, la firme japonaise Toyota a remporté la 86ème édition des 24 Heures du Mans. L'écurie Toyota s'est adjugé la 2ème place à cinq reprises en 1992, 1994, 1999, 2013 et 2016. La fréquentation s'est élevée à 256 000 spectateurs, un peu moins que l'an passé avec 258 500.

Le MSB champion de France. Le 24 juin, les basketteurs du Mans ont obtenu, de haute lutte, leur cinquième titre de champion de France (1978-1979-1982 et 2006). Après avoir terminé troisième à la fin de la saison régulière, c'est en play-offs qu'ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes en éliminant Villeurbanne en

quart de finale, puis les deux premiers de la saison régulière, Strasbourg (2ème) en demi-finale et Monaco (1er) en finale.

Fermeture du collège du Ronceray. En 2001 le collège du Ronceray avait échappé de peu à la fermeture, idem en 2010. À chaque fois la mobilisation des parents et des élus l'avaient sauvé. La chute régulière des effectifs passant de 220 élèves à 150 avait rendu la décision inévitable. Le département va rétrocéder les locaux scolaires et le gymnase à la ville (ML - OF, 28 juin).

La réplique de la Mancelle d'Amédée Bollée. 140 ans après la présentation de la voiture à vapeur *la Mancelle* à l'exposition universelle de 1878 à Paris, la construction de sa réplique est lancée par l'association l'Armab. Le 28 juin, dans les locaux de l'entreprise Béta Epsilon, elle a présenté à Gérard Bollée (91 ans) petit-fils d'Amédée Bollée, la première pièce : le châssis. Ce sont les étudiants de l'IUT de génie mécanique et productique de l'Université du Mans et les techniciens en chaudronnerie industrielle du lycée professionnel Claude Chappe d'Arnage qui sont chargés de cette réalisation, laquelle doit se terminer pour les prochaines 24 Heures (ML - OF, 29 juin et 3 juillet).

Fin du parking provisoire de la Mission. Vendu par la ville au promoteur Adim Ouest, le grand terrain du parking provisoire de la Mission va laisser la place à un ensemble immobilier de 190 logements. La municipalité de Robert Jarry avait acheté et procédé à la destruction de l'ensemble immobilier existant à l'époque, dans l'intention d'y construire la cité de la musique. Faute de financement, et depuis plusieurs mandats, la ville avait abandonné le projet et avait aménagé sur ce terrain un parking provisoire. Les habitants du quartier Washington, inquiets quant au devenir du stationnement dans ce secteur, viennent de créer une association de riverains (ML - OF, 30 juin, 5-5 juillet).

Département

Les nuisances de la ligne LGV Connerré-Rennes. Depuis la mise en service, le 2 juillet 2017, des 182 km de la ligne à grande vitesse Connerré-Rennes, certains riverains ont découvert avec effroi les nuisances sonores engendrées par le passage des trains qui traversent 24 communes sarthoises. Un collectif de riverains des départements d'Ille-et-Vilaine, Mayenne et Sarthe s'est constitué ; il demande que soient repensés et complétés les dispositifs de protection afin de les rendre réellement efficaces aux plans phonique, vibratoire et visuel ; il réclame aussi la prise en compte de la dépréciation des biens situés à proximité de la voie. À la suite d'une première réunion à la préfecture, le 18 septembre 2017, Eiffage Rail Express a annoncé une campagne de mesures confiée à la société Cerema. Celle-ci porte sur plus de cent points entre Connerré et Rennes. La mobilisation de la population s'est traduite dans maintes réunions ; elle a provoqué des manifestations près des voies ainsi que les interventions des élus locaux, parlementaires et sénateurs auprès de ministres. Plus de 700 plaintes individuelles ont été remises au préfet fin avril 2018. Lors de l'émission « Complément d'enquête » de France 2 du 29 mars, un reportage a été consacré aux nuisances engendrées par la nouvelle ligne. En préfecture, le 8 juin 2018, tous les protagonistes, associations de défense, élus ainsi que représentants de la SNCF et d'Eiffage, ont pris connaissance des résultats des mesures de bruit réalisées. Sans surprise les chiffres annoncés sont conformes à la réglementation sur les 60 points contrôlés en Sarthe.
Les riverains contestent ces résultats en soulignant que la méthode de calcul ne prend en compte que des moyennes en négligeant les valeurs les plus élevées ou « pics sonores ». Le préfet a annoncé que le ministère des Transports a missionné le Conseil général de l'environnement et du Développement durable pour tenter de trouver une solution.

Asnières-sur-Vègre. Le village préféré des Français. Le 5 mai dernier, Stéphane Bern et les techniciens de France 3 étaient en tournage dans le village retenu pour représenter les Pays de la Loire dans l'émission *Le village préféré des Français*. Bien qu'à l'issue de l'émission présentée le 19 juin, Asnières n'aie pas gagné en finissant 11ème des 14 villages présentés, le site a bénéficié d'un joli coup de projecteur.

Aides de l'État aux sinistrés. À la suite des inondations des 9 et 11 juin**,** le préfet a annoncé dès le 18, le déblocage de 150 000 € pour aider les communes à réaliser les travaux les plus urgents. Cela porte à 300 000 € le montant de l'aide mobilisée en urgence, compte tenu des 150 000 € déjà débloqués par le département. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est attendue avec impatience par les maires et les particuliers sinistrés qui espèrent l'accélération des procédures d'indemnisation. (ML, 19 juin).

Forêt de Bercé. Trois chênes tricentenaires issus de la futaie des Clos en forêt de Bercé, ont été vendus le 27 juin à La Motte-Beuvron. Le premier avait été abattu par un coup de tempête en décembre 2017 ; les deux autres avaient été coupés le 30 mai pour raisons sanitaires. Les lots ont été adjugés à des prix supérieurs à ceux du marché en raison de leur qualité qui les destine à la tonnellerie et à la fabrication de parquets (ML - OF, 31 mai, 3-20-29 juin).

Le directeur gérant : Jean-Pierre Epinal

(Impression SASAS)